



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
10 DECEMBRE 2025

Le dix décembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le quatre décembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Bernard MAYER à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Sylvie PORRY à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Dominique MEYER, François BERGA à Jean-Michel CARRETERO, Hélène ALLIETTA à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-113	Finances Budget Communal – Décision Modificative n°02
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_113-BF

Berger Levrault

VU la délibération n°2025-028 du 2 avril 2025 portant vote du budget Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) ;

VU la Décision n°2025-076 du 14 mai 2025, portant décision modification du budget n°1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la fiche n°21 de la préfecture des Bouches du Rhône précisant que les chapitres 040-042-021-023 sont exclus du dispositif des virements de crédits,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la règle d'amortissement du prorata temporis rend difficile l'estimation du montant budgétaire alloué aux amortissements, et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires afin de procéder à la totalité des amortissements de l'année 2025.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- chapitre 042 – article 6811 – Dotations aux amortissements		150 000,00 €		
D-chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	150 000,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-chapitre 040 – article 281351 – Amortissements installations générales				150 000.00 €
R-chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement			150 000.00 €	
Total INVESTISSEMENT			150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROUVE la décision modificative n ° 2 comme indiqué ci-dessus
- DIT que le budget principal de la commune est équilibré en dépenses et en recettes dans chaque section

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

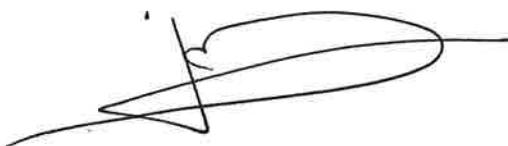
La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

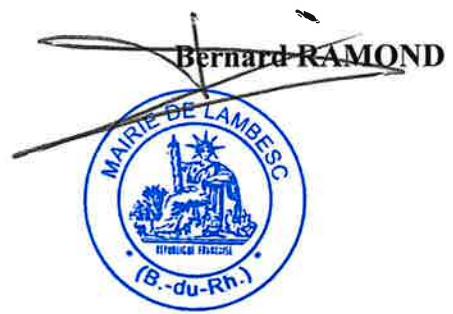
La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY



Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_113-BF